



Versailles, le 9 mai 2019

NOTE AUX RESIDENTS

IMPORTANT - SECURITE

Madame, Monsieur,

Nous attirons l'attention des copropriétaires et des locataires disposant d'installation de cuisson au gaz sur la nécessité de remplacer les tuyaux d'alimentation en fonction de la date limite d'utilisation.

Cette date est inscrite le long du tuyau.

Par ailleurs, nous rappelons qu'il est interdit depuis 2015 d'avoir des robinets d'arrivée de gaz non normalisés sur ses appareils de cuisson.

En cas de doute, nous vous invitons à contacter un professionnel qualifié pour remplacer le tuyau et/ou son robinet de fermeture.

Nous rappelons également que la manœuvre du robinet de consignation dans la gaine technique sur le palier est strictement réservée aux techniciens de GRDF dont le numéro d'urgence figure sur vos factures d'abonnement.

Enfin, les bouteilles de gaz sont strictement interdites.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez aux termes de cette information, s'agissant d'un problème de sécurité.

Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Syndic